

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 10.01.2011

Numéro de version 1

Révision: 28.10.2010

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• Identificateur de produit

- Nom du produit: L 4698 / pH=4,00
- Description: Solution tampon technique pH 4,00 (25 °C)
- Emploi de la substance / de la préparation: Solution de calibration
- Producteur/fournisseur:
SI Analytics GmbH
Hattenbergstr. 10
55122 Mainz
Deutschland
Tel.: +49 6131 66-5111
- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds@si-analytics.com
- Numéro d'appel d'urgence: + 49 89 19240 (Giftnotruf München)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant

• Éléments d'étiquetage

- Marquage selon les directives CEE:
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- Description:
Mélange, composé des substances indiquées ci-après:
Aqua, hydrogénéphthalate de potassium
- Composants dangereux: néant

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
- Après contact avec la peau:
Laver à l'eau.
Éliminer les vêtements contaminés.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: En cas de douleurs, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction appropriés:
Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.
- **Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 10.01.2011

Numéro de version 1

Révision: 28.10.2010

Nom du produit: L 4698 / pH=4,00

(suite de la page 1)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
En cas de manipulation correcte, ne nécessite pas de mesures particulières.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser de grandes quantités rejoindre les égouts/les eaux de surface/la nappe phréatique.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker à température ambiante (15-25 °C).

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Oter les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Pas nécessaire.
- Protection des yeux: Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

• Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
• Indications générales	
• Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
• Odeur:	
	Inodore
• valeur du pH à 25°C:	4,00
• Changement d'état	
Point de fusion:	-1,6°C
Point d'ébullition:	100,7°C
• Point d'inflammation:	Non applicable.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 10.01.2011

Numéro de version 1

Révision: 28.10.2010

Nom du produit: L 4698 / pH=4,00

(suite de la page 2)

• Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
• Densité:	1,0017 g/cm ³
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• Catalogue européen des déchets	
06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
06 03 00	déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques
06 03 14	sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation:
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 10.01.2011

Numéro de version 1

Révision: 28.10.2010

Nom du produit: L 4698 / pH=4,00

(suite de la page 3)

<ul style="list-style-type: none"> • Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier): 	Ne constitue pas une marchandise dangereuse selon les prescriptions.
<ul style="list-style-type: none"> • Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux): 	Ne constitue pas une marchandise dangereuse selon les prescriptions.
<ul style="list-style-type: none"> • Marine Pollutant: 	Non
<ul style="list-style-type: none"> • Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR: 	Ne constitue pas une marchandise dangereuse selon les prescriptions.

15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

- Acronymes et abréviations:
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)